

grandes artères de la circulation , la Saône et la route impériale n° 6 à l'est, le chemin de fer à l'ouest. La gare de Mâcon se développe au sud-ouest de la ville, entre Saint-Clément et elle, et le voyageur est frappé d'étonnement en voyant les immenses constructions qui distinguent cette gare.

L'influence lyonnaise s'étend , dans le département de Saône-et-Loire , aux arrondissements de Charolles , Mâcon, Chalon et Louhans , métropole de la Bresse chalonnaise. Cette importante circonscription territoriale dépend de la 8^e division militaire , dont le quartier général est à Lyon , et son évêque est premier suffragant du siège primatial. Il est encore placé dans le ressort académique du rectorat lyonnais, comprenant l'Ain , la Loire, le Rhône et la Saône-et-Loire ; mais il dépend de la Cour impériale de Dijon. Bientôt probablement les ressorts judiciaire et académique seront mis en harmonie, et alors notre département se rattachera par un lien important de plus, le lien judiciaire, à la métropole lyonnaise.— Outre les 4 arrondissements communaux de Mâcon, Chalon, Louhans et Charolles, il en renferme un cinquième, celui d'Autun. Naguère encore, il y avait à Mâcon un rectorat de l'Académie de Saône-et-Loire.

Le département méditerranéen de Saône-et-Loire n'a pas de cité absorbante où se centralisent toutes ses grandes institutions et où se groupent l'autorité administrative, l'autorité ecclésiastique, l'autorité judiciaire et l'autorité militaire. Les villes de Mâcon, de Chalon et d'Autun y forment un véritable triumvirat, et les avantages s'y partagent dans une mesure à peu près égale. Mâcon est le siège de la Préfecture , du Lycée impérial, de tous les chefs de services qui entourent l'administration préfectorale ; Autun est le chef-lieu ecclésiastique ; Chalon le chef-lieu judiciaire et le quartier général de la subdivision militaire.

Mâcon (*Matisco Eduorum*), très-ancienne et importante